

formulaire de commande du client

Pour la province du Québec seulement

Team Beachbody Canada LP, ("Team Beachbody")

3301 Exposition Blvd., Santa Monica, CA 90404

1700 - 600 Boul. de Maisonneuve O., Montréal, QC H3A 3J2 TeamBeachbody.com tél: 1.800.470.7870.

coachrelations@teambeachbody.com

INFORMATION DU CLIENT		INFORMATION DU COACH			
Nom:		Nom:		Numéro d'id	entification:
Adresse:		Adresse :			
Ville, province et code postal:		Ville, province et code postal:			
Tél.:		Tél.:			
Couriel:		Courriel:			
PRODUIT	PRIX		QTÉ		ÉTENDU
			S	ous-total	
			Port et Mar		
				PS/TVQ	
				TOTAL	

Date de la vente: Adresse du lieu de la vente:

Numéro de permis du commerçant itinérant: 119920

MODE DE PAIEMENT		
Carte de crédit (cochez un cho	oix)	
o MasterCard	o Visa	o American Express
Numéro d'expiration	/	
Montant total facturé sur		
cette carte		\$
Nom du titulaire de la carte		
Signature du titulaire de la		
carte		

Voir à l'endos l'énoncé des droits de résolution du consommateur pour la province du Québec.

VOIR VERSO

Date de

livraison/d'achèvement:

ÉNONCÉ DES DROITS DE RÉSOLUTION DU CONSOMMATEUR (LOI SUR LA PROTECTION DU CONSOMMATEUR, ARTICLE 58)

Vous pouvez résoudre ce contrat, pour n'importe quelle raison, pendant une période de 10 jours après la réception du double du contrat et des documents qui doivent y être annexés.

Si vous ne recevez pas le bien ou le service au cours des 30 jours qui suivent une date indiquée dans le contrat, vous avez 1 an pour résoudre le contrat. Toutefois, vous perdez ce droit de résolution si vous acceptez la livraison après cette période de 30 jours. Le délai d'exercice du droit de résolution peut aussi être porté à 1 an pour d'autres raisons, notamment pour absence de permis, pour absence ou pour déficience de cautionnement, pour absence de livraison ou pour non-conformité du contrat. Pour de plus amples renseignements, communiquez avec un conseiller juridique ou l'Office de la protection du consommateur.

Lorsque le contrat est résolu, le commerçant itinérant doit vous rembourser toutes les sommes que vous lui avez versées et vous restituer tout bien qu'il a reçu en paiement, en échange ou en acompte; s'il ne peut restituer ce bien, le commerçant itinérant doit remettre une somme correspondant au prix de ce bien indiqué au contrat ou, à défaut, la valeur de ce bien dans les 15 jours de la résolution. Dans le même délai, vous devez remettre au commerçant itinérant le bien que vous avez reçu du commerçant.

Pour résoudre le contrat, il suffit soit de remettre au commerçant itinérant ou à son représentant le bien que vous avez reçu, soit de lui retourner le formulaire proposé ci-dessous ou de lui envoyer un autre avis écrit à cet effet. Le formulaire ou l'avis doit être adressé au commerçant itinérant ou à son représentant, à l'adresse ci-dessous indiquée sur le formulaire ou à une autre adresse du commerçant itinérant ou du représentant indiquée dans le contrat. L'avis doit être remis en personne ou être donné par tout autre moyen permettant au consommateur de prouver son envoi: par courrier recommandé, par courrier électronique, par télécopieur ou par un service de messagerie.

Signature du vendeur/coach	Signature de 1'acheteur:
* Ce contrat ne	e lie pas l'acheteur à moins que celui-ci ne le signe et en ait reçu une copie.
%	
	FORMULAIRE DE RÉSOLUTION (partie détachable de l'annexe)
	À COMPLÉTER PAR LE COMMERÇANT
	À:
	(nom du commerçant itinérant ou du représentant)
	(adresse du commerçant itinérant ou de son représentant)
	Numéro de téléphone du commerçant itinérant ou du représentant: ()
	Numéro de télécopieur du commerçant itinérant ou du représentant: ()
	À COMPLÉTER PAR LE CONSOMMATEUR
	DATE: (date d'envoi du formulaire)
	En vertu de l'article 59 de la Loi sur la protection du consommateur, j'annule le contrat n°
	(adresse où le consommateur a signé le contrat)
	(nom du consommateur)
	Numéro de téléphone du consommateur: ()
	Numéro de télécopieur du consommateur: ()
	(adresse du consommateur)
	(signature du consommateur)